



FACHES THUMESNIL

FICHE DE POSTE

Agent de surveillance de cantine

Direction Jeunesse et Actions Educatives

Relations hiérarchiques et fonctionnelles

Rattachement hiérarchique: Responsable du secteur affaires scolaires et péri-scolaires

Relations fonctionnelles internes : les agents.

Autonomie et responsabilités:

-Suivi et évaluation des activités par le supérieur hiérarchique

Résumé du poste: missions et finalités

L'agent de surveillance de cantine doit accompagner les enfants de l'école au centre de restauration, aider les enfants pendant l'heure de restauration, surveiller et animer pendant le temps de pause avant la reprise des cours.

Activités principales

Assurer la surveillance et l'animation pendant la pause méridienne

- Responsabilité des enfants qui lui sont confiés sous l'autorité du responsable de site,
- Garant de la sécurité des enfants,
- Encadrer les enfants, les aider à la prise des repas si nécessaire particulièrement avec les enfants de maternelle,
- Faire respecter le règlement intérieur avec les méthodes pédagogiques communes au service,
- Prendre en compte chaque enfant en tant qu'individu unique,
- Encadrer des activités éducatives,
- Mener des activités définies.

Application et contrôle des règles de sécurité dans les activités

- Participer à l'aménagement et au maintien de l'hygiène et de la sécurité des locaux et des espaces d'activités,
- Prendre en compte les PAI (Projets d'accueil individualisés) et fiches de liaison des enfants.

Connaissances techniques/ Compétences / Aptitude

Avoir des connaissances sur le développement physique, psychologique et affectif de l'enfant

Connaissances de la réglementation relative à l'organisation d'accueil de mineurs et la mise en œuvre d'activités,

Connaître les consignes de sécurité (mesures de prévention, n° d'urgence, comportement à observer en cas d'incendie...)

- Savoir gérer son temps
- Esprit pédagogique
- Patience
- Savoir détecter les anomalies et dysfonctionnements et les signaler à son responsable
- Autonomie et efficacité
- Discrétion

Conditions d'exercice

Travail en milieu bruyant

Horaires de travail décalés

Contrat 8h/semaine en période scolaire